

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00822 Numéro SIREN : 791 256 258 Nom ou dénomination : ASG BATIMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2019 sous le numéro de dépôt 7073

138822

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2018



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042017	et clos le	31032018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ASG BATIMENT 47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE France	47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTIL
SIRET 79125625800017	LE 124 JUIN 2018
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas d'agencement :
	SOUS LE N° 7073

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées BATIMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	2 920	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Vendôme Expertise Comptable Cabinet VEC Expertise Comptable 259 RUE SAINT HONORE - 75001 PARIS Tél : 01 47 70 63 70 - Fax : 01 47 93 41 92 e-mail : contact@vendomeexpertise.fr	Four copie certifiée conforme Tél : <i>cejalabre</i>
Nom et adresse du CGA du Viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 26062018 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M GOMES GONCALVES ARMINDO

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2018)

Si déposé néant, cochez la case : ☒ X

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b														
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c															
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d															
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e															
				f															
				g															
				h															
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i															
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j															
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)															
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																	
	1 	2 	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3 	Montant des sommes versées : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits</th> <th style="width: 20%;">à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement</th> <th style="width: 20%;">à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Indemnités forfaitaires</th> <th style="text-align: center;">Remboursements</th> <th style="text-align: center;">Indemnités forfaitaires</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">5</th> <th style="text-align: center;">6</th> <th style="text-align: center;">7</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;"></td> <td style="text-align: center;"></td> </tr> </tbody> </table>				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	5	6	7	8		
	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																
Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires																	
5	6	7																	
8																			
4 	5 	6 	7 	8 	9 	10 													
H DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																			
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
				MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice															
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice															
				MVLt restant à reporter															

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>			
Adresse de l'entreprise <u>47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>			
Numéro SIRET* <u>7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>3 1 0 3 2 0 1 8</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
	Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		ASG BATIMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)	DA	16 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	40 649		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	474		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	58 724	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	142		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 903		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 902		
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 401		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	94		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	46 442		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	105 165		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	46 442			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	142			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE	FF
		FG	320 351	FH	FI 320 351
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	320 351	FK	FL 320 351
	Production stockée*				FM 990
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 7 284
	Autres produits (1) (11)				FQ 7
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 328 632
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 86 591
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (1 000)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 102 823
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 5 410
	Salaires et traitements*				FY 101 588
	Charges sociales (10)				FZ 32 783
	DOTATIONS D'EXPLOITATION $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions*} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA 939
					GB
					GC
					GD
	Autres charges (12)				GE 121
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 329 254
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (622)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 325
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 325
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (325)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW (947)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 400	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	510	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 031	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 541	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 859	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	438	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	332 032	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	331 557	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	474	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier *	HP	20 678	
	{ - Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 564	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CESSIONS IMMOBILISATIONS			3 400	
AMENDES	510			
CESSIONS IMMOBILISATIONS	1 031			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
SOLDE TIERS	13 636			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	4 494	KT		KU	529		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
	Matériel de transport *				KY	6 759	KZ		LA	240			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	11 254	LO		LP	769	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	400	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	400	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	11 654	ØH		ØJ	769
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	5 023	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP	3 000	MQ	3 999	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
	Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	3 000	NH	9 023	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	400	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	400	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØK	3 000	ØL	9 423	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ASG BATIMENT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 509	QA	455	QB		QC	3 964	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	5 427	QI	483	QJ	1 969	QK	3 941	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	8 936	QV	939	QW	1 969	QX	7 905	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	8 936	ØP	939	ØQ	1 969	ØR	7 905	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ASG BATIMENT		Néant ☐		*	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	720 6U	720 6V	720 6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	720 TY	720 TZ	720 UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	720 UB	720 UC	720 UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	720 UF				
	UG	UH					
	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT										Néant ☐		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	400	UV		UW	400				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	28 600		28 600						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 195		2 195						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 626		3 626						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 296		9 296						
	Charges constatées d'avance		VS	10 068		10 068						
	TOTAUX			VT	54 185	VU	53 785	VV	400			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	142		142						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	6 902		6 902						
Personnel et comptes rattachés			8C	7 544		7 544						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	19 510		19 510						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	347		347						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	11 903		11 903						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	94		94						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	46 442	VZ	46 442						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/03/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 115		4 836		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	721				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			510		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
								WO		
								XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
								WR		
								WS		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts								XB	
									I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								WZ	
	Majoration d'amortissement*								XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Régime d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5	XY
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers ordies (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF
		ZFL - JE (art.44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
									PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	2 920		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XO	
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	2 920			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	36 617	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 032			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	40 649			ZG		40 649			
						ZH		40 649			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	40 244	YQ	32 206			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	33 851			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	7 552	XQ	8 259			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	9 660			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	51 054			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	102 823			
							YW	2 363			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						9Z	3 047			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YX	5 410			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY	34 220			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YZ	21 259			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ØB	89 792			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*						ØS				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ZK		%		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				
							ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe				
							JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	YAMAHA T-MAX 17062015	3 000	1 969		1 031
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	3 400	2 369				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CABINET A : plus ou moins-values nettes à court terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne ⑦)		2 369				
	CABINET B : plus ou moins-values nettes à long terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)						
CABINET C : autres plus-values taxables à 19%							
		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒	*
---	------------------------------------	----	---	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-4			
	différente (art.39 quaterdecies	N-5			
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT					Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01042017			et clos le : 31032018		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	320 351	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	2 369	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	322 720	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	7	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD	1 990	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	1 997	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	131 203	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	29 273	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	708	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	121	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	161 304	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	163 413
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	163 413	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case			EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	322 720	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY		
Période de référence		GY	du	01042017	GZ	au 31032018
Date de cessation				HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel : *				YP	3	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 8

N° SIRET 7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASG BATIMENT

ADRESSE (voie) 47 BLD DE STALINGRAD

CODE POSTAL 94400

VILLE VITRY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GOMES GONCALVES Prénom(s) ARMINDO

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 13071980 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 39 Voie ROUTE DE LESIGNY

Code Postal 94370 Commune SUCY EN BRIE Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique QUINTEIRO Prénom(s) SANDRINE

Nom marital GOMES GONCALVES % de détention 50 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 27091983 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 39 Voie ROUTE DE LESIGNY

Code Postal 94370 Commune SUCY EN BRIE Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 8

N° SIRET 7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASG BATIMENT

ADRESSE (voie) 47 BLD DE STALINGRAD

CODE POSTAL 94400 VILLE VITRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Amortissements

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	3 509	455		3 964
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	5 427	483	1 969	3 941
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	8 936	939	1 969	7 905
TOTAL GÉNÉRAL	8 936	939	1 969	7 905

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Charges à Payer

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	975
Dettes fiscales et sociales	1 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	142
Autres dettes	94
TOTAL	2 723

Charges et Produits Constatés d'Avance

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	10 068	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	10 068	

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
TOTAL					
REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
TOTAL					
REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus					
- à plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus					
- à plus de cinq ans					
TOTAL					
Mont. pris en charge dans l'exercice					
Rappel : Redevance de crédit bail					20 678

État des Échéances des Créances et Dettes

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	400		400
TOTAL de l'actif immobilisé :	400		400
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	28 600	28 600	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	2 195	2 195	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3 626	3 626	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	9 296	9 296	
TOTAL de l'actif circulant :	43 717	43 717	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	10 068	10 068	
TOTAL GÉNÉRAL	54 185	53 785	400

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	142	142		
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 902	6 902		
Personnel et comptes rattachés	7 544	7 544		
Sécurité sociale et autres organismes	19 510	19 510		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	347	347		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	11 903	11 903		
Autres dettes	94	94		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	46 442	46 442		

Immobilisations

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	4 494		529
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	6 759		240
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	11 254		769
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	400		
TOTAL immobilisations financières :	400		
TOTAL GÉNÉRAL	11 654		769

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 023	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		3 000	3 999	
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		3 000	9 023	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			400	
TOTAL immobilisations financières :			400	
TOTAL GÉNÉRAL		3 000	9 423	

Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	474
Impôts sur les bénéfices	438
RÉSULTAT AVANT IMPOT	912
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuations des cours	
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	912

Liste par Nature des Frais Accessoires d'Achat

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

COMPTES D'ACHATS	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	86 591	
Achats d'autres approvisionnements	10 762	
Autres achats		
TOTAL	97 353	

Provisions Inscrites au Bilan

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	720		720	
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	720		720	
TOTAL GÉNÉRAL	720		720	

Règles & Méthodes Comptables

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18

Edition du 26/06/18

Tenue de compte EURO

L'exercice clôturé au 31/03/2018 présente un montant total du bilan de 105 165 €
et dégage un résultat de 474 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.

Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus **ou** comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode << premier entré-premier sorti >>.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements :

▪ **indemnités de fin de carrière**

Le code du travail ou la convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé **ou**

- le montant des droits acquis par les salariés s'élève à : €

▪ **droit individuel à la formation**

A la clôture de l'exercice, les droits acquis par les salariés s'élèvent à : heures **ou** €

L'exercice clôturé au 31/03/2018 présente un montant total du bilan de 105 165 €
et dégage un résultat de 474 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.
Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Pour les immobilisations éligibles, les composants ont été identifiés et la méthode prospective **ou** la méthode rétrospective dont l'incidence sur les capitaux propres est de € a été appliquée. Pour le composant principal, le différentiel entre la durée d'usage et la durée d'utilisation est comptabilisé en amortissement dérogatoire. Si nécessaire, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

En cas d'indice de perte de valeur, une provision égale à la différence entre la valeur nette comptable d'une immobilisation et la plus forte des valeurs entre la valeur vénale et la valeur d'usage est constituée.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode << premier entré-premier sorti >>.
Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements :

■ **indemnités de fin de carrière**

Le code du travail ou la convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.
Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé **ou**

- compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du ou des salariés et la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

■ **droit individuel à la formation**

A la clôture de l'exercice, les droits acquis par les salariés s'élèvent à : heures **ou** €

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions ans
- Agencements et aménagements des constructions ans
- Installations techniques ans
- Matériel et outillages industriel ans
- ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode ...

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent..... et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire / dégressif.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits

- exceptionnels pour les provisions
- d'exploitation pour les provisions
- financiers pour les provisions

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes					
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	320 351	402 161	339 679	444 241	420 197
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 131	7 313	11 501	14 796	24 846
Impôts sur les bénéfices	438	407	770	1 214	3 170
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	474	4 032	6 949	11 124	20 143
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice	101 588	114 137	103 834	144 997	150 678
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	36 121	37 180	36 824	45 707	47 774

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises				
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	4 500	3 500	1 000	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	4 500	3 500	1 000	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Études				
Prestations de services	36 860	35 870	990	
TOTAL III	36 860	35 870	990	
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)		II + III	990	

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

ASG BATIMENT

Période du 01/04/17 au 31/03/18
Edition du 26/06/18
Tenue de compte EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	(947)	(142)
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 859	279
Résultat comptable (hors participation)	912	137

A.S.G. BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 28 SEPTEMBRE 2018**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 MARS 2018**

(EXTRAIT)

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION :

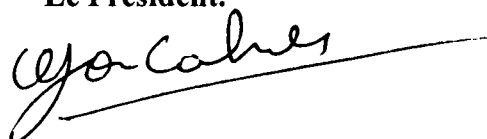
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 474 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	474 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	40 649 €
Pour former un bénéfice distribuable :	41 123 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	41 123 €

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Président.



A.S.G. BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 SEPTEMBRE 2018**

L'an 2018,
Le 28 Septembre,
A 11 heures,

Les associés de la Société A.S.G. BATIMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 euros, divisé en 1000 actions de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège social, 47, Boulevard de Stalingrad - 94400 – VITRY-SUR-SEINE, sur convocation du Président.

Il a été établi une Feuille de Présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES,**
Propriétaire de CINQ CENTS actions, ci..... 500 actions
- **Madame Sandrine QUINTEIRO GOMES GONÇALVES,**
Propriétaire de CINQ CENTS actions, ci 500 actions

Total des actions des associés présents 1 000 actions
Sur les MILLE actions composant le capital social.

Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES, préside la séance en sa qualité de Président associé.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GGA SG

ORDRE DU JOUR

- Lecture du Rapport de gestion sur l'activité de la Société établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- La Feuille de Présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018,
- Le Rapport de gestion établi par la Présidence,
- Le Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Le Texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du Rapport de gestion et du Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés, notamment, sur la conjoncture relative aux travaux du bâtiment et sur les difficultés commerciales de la Société pour obtenir des nouveaux marchés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5 346 € et qui ont donné lieu à une imposition de 802 €.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GGA SG

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 474 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	474 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	40 649 €
Pour former un bénéfice distribuable :	41 123 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	41 123 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial de la présidence mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée à M. Armino GOMES GONÇALVES, Président, au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant brut de 41.630,62 €.

L'Assemblée Générale décide que pour l'exercice 2018/2019, Monsieur Armino GOMES GONÇALVES, Président, pourra percevoir une rémunération brute maximale de 80 000 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

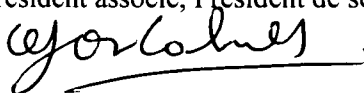
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

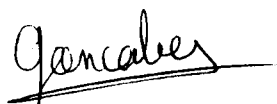
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, Président de Séance, et les associés présents.

M. Armino GOMES GONÇALVES,
Président associé, Président de séance.



Mme Sandrine QUINTEIRO GOMES GONÇALVES,
Associée.



GGA SG

A.S.G. BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 SEPTEMBRE 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5346 € et qui ont donné lieu à une imposition de 802 €.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 474 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	474 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	40 649 €
Pour former un bénéfice distribuable :	41 123 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	41 123 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

GGA

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial de la présidence mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée à M. Armino GOMES GONÇALVES, Président, au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant brut 41.630,62 €.

L'Assemblée Générale décide que pour l'exercice 2017/2018, Monsieur Armino GOMES GONÇALVES, Président, pourra percevoir une rémunération brute maximale de 80 000 Euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



A.S.G. BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 28 SEPTEMBRE 2018**

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 320 351€ contre 402 161 € pour l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er avril 2018 sont les suivants : augmentation du chiffre d'affaires et amélioration du résultat.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 mars 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

GGA

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 320 351 € contre 402 161 € pour l'exercice précédent soit une variation de -20.34 %.

La production stockée s'élève à 990 € contre – 9 063 € pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 85 591 € contre 122 698 € pour l'exercice précédent soit une variation de -30.24 %.

Le montant des autres produits s'élève à 7 291 € contre 1 388 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 102 283 € contre 104 229 € pour l'exercice précédent soit une variation de -1.35 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 410€ contre 4 812 € pour l'exercice précédent soit une variation de +12.43 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 101 588 € contre 103 834 € soit une variation de -2.16 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 32 783 € contre 33 237 € pour l'exercice précédent soit une variation de -1.37 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 4 l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 939 € contre 2 874 € pour l'exercice précédent soit une variation de -67.33 %.

Le montant des autres charges s'élève à 121 € contre 12 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 329 254 € contre 388 842 € pour l'exercice précédent soit une variation de -15.16 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -622 € contre + 9.184 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- Du résultat financier de - 325 € contre - 622 € pour l'exercice précédent,
- Du résultat exceptionnel de +1 859 € contre – 1 002 € pour l'exercice précédent,
- De l'impôt sur les sociétés de 438 € contre 407 € pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018 se solde par un bénéfice de 474 € contre 4 032 € pour l'exercice précédent.

G G A

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 474 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le Bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	474 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	40 649 €
Pour former un bénéfice distribuable :	41 123 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	41 123 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 58 724 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5 346 € et qui ont donné lieu à une imposition de 802 €.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération de la présidence pour l'exercice 2018/2019 et de ratifier la rémunération brute allouée au Président, Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 pour un montant de 41.630,62 €.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Vitry-Sur-Seine,
Le 7 Septembre 2018.

Armindo GOMES GONÇALVES,
Président.

